

Note explicative pour s'inscrire aux périscolaires et aux cantines du Pays de Wissembourg



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE

Chers parents,

Voici le calendrier de la période d'inscription 2021/2022 :

Du 26 avril au 14 mai 2021 : dépôt de la **fiche de souhaits** par mail ou directement au périscolaire ou à la cantine

Du 24 mai au 4 juin : envoi de la confirmation d'acceptation des souhaits par mail

Du 7 juin au 25 juin : dépôt des dossiers complets

Les modalités sont les suivantes :

- Pour votre information, téléchargez sur le site du Portail Famille (<https://wissembourg.belamiportailfamille.fr/> rubrique Téléchargement en haut à droite) et conservez les documents suivants :
 - Règlement intérieur 2021/22** : document détaillé vous informant du fonctionnement et des règles à respecter au sein du périscolaire ou de la cantine
 - Infos familles mandat prélèvement SEPA** : modalités pour mettre en place le prélèvement automatique des factures périscolaires (mode de paiement conseillé)
- Pour constituer votre dossier, voici les étapes à suivre :
 - Téléchargez sur le site du Portail Famille (rubrique Téléchargement en haut à droite) et complétez la **fiche de souhaits (1 par famille)**, puis transmettez-la par mail au site périscolaire ou à la cantine de votre choix avant le 14 mai 2021 :
 - Wissembourg : laruche@fdmjc-alsace.fr
 - Drachenbronn : lespetitsdragons@fdmjc-alsace.fr
 - Seebach : leslucioles@fdmjc-alsace.fr
 - Cantines** : Schleithal : accueil.schleithal@fdmjc-alsace.fr, Climbach : accueil.climbach@fdmjc-alsace.fr, Riedseltz : accueil.riedseltz@fdmjc-alsace.fr, Hunspach : accueil.hunspach@fdmjc-alsace.fr, Altenstadt : laruche@fdmjc-alsace.fr
 - Lorsque vous aurez reçu la confirmation d'acceptation de vos souhaits, selon votre cas :

| Pour les nouveaux inscrits | Pour les usagers déjà inscrits en 2020/21 |
|---|--|
| Téléchargez et complétez les documents : <ul style="list-style-type: none">Fiche inscr_2021/22 : Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 par enfant)FicheSanitaireLiaison-formulaire : document obligatoire exigé par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)RGDP autorisation Belami enfants Formulaire : attestation pour la protection des données personnellesDroit à l'image : document pour donner ou non votre accord d'utilisation | Téléchargez et complétez le document suivant : <ul style="list-style-type: none">Fiche inscr_2021/22 : Formulaire pour l'inscription au périscolaire et/ou des mercredis (1 par enfant)FicheSanitaireLiaison-formulaire : document obligatoire exigé par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)Droit à l'image : document pour donner ou non votre accord d'utilisation |

- Pour compléter votre dossier, transmettez aussi les documents suivants :
 - Attestation d'assurance extrascolaire pour 2021/22 (à fournir au plus tard à la rentrée scolaire de septembre)
 - Copie des vaccins (le vaccin DTP est obligatoire et votre enfant doit être à jour de vaccination) ou certificat médical en cas de non-vaccination
 - Protocole d'accueil personnalisé (PAI) ou ordonnance et médicaments (exemple : ventoline) si nécessaire à fournir à la rentrée scolaire de septembre
 - Attestation CAF ou MSA précisant votre quotient familial

Recevez nos cordiales salutations.

L'équipe de Direction des Périscolaires et cantines de Wissembourg